

Avis voté par le CTEP Inserm du 25 mai 2018 à l'unanimité

Proposé par les représentant.e.s SNTRS-CGT, Sgen-CFDT, SNCS-FSU, CFTC Recherche

« Les représentant.e.s des personnels au Comité Technique de l'Inserm, réuni le 25 mai 2018, ont pris connaissance des propositions de gouvernement dans le cadre du chantier « dialogue social » des réformes de la Fonction Publique Actions Publiques 2022, notamment des projets de fusion des instances représentatives des personnels, Comités Techniques – CT- et Comités d'Hygiène Sécurité Conditions de Travail - CHSCT.

Les représentant.e.s des personnels au CT de l'Inserm déclarent être attachés au maintien, à l'amélioration, voire au renforcement, des rôles spécifiques des Comités Techniques et des CHSCT. En effet, nous considérons comme un atout pour analyser, échanger et apporter des réponses constructives, le fait d'avoir deux instances distinctes, ayant pour compétence de travailler sur des enjeux spécifiques clairement identifiés. Le retour impromptu et inopiné à une instance unique aurait comme conséquence d'affaiblir et de diluer le travail à mener sur des thématiques très différentes et dont l'importance justifie une approche et des moyens qui ne sauraient être édulcorés.

Les représentant.e.s des personnels au CT de l'Inserm affirment également l'extrême importance du maintien de CHSCT par Délégation régionale – CSHSCT – qui travaillent au plus près des personnels et de l'administration déconcentrée»